



Dossier inscription

Judo Club Brévelay

Contact : 06-49-72-66-20 (stephane)
judo.club.brevelay@gmail.com

Saison 2024/2025

Depuis 1975 le judo club Brévelay est une association qui œuvre pour
L'apprentissage du Judo et de ses valeurs.

Documents à fournir :

(A RENDRE POUR LE 28 Septembre 2024 DERNIER DELAI)

- Certificat médical ou questionnaire de santé (pour les certificats médicaux de moins de 3 ans)

Questionnaire médicale ou un certificat présentent LA MENTION
Apte à la pratique du judo en compétition impérativement

- Le règlement intérieur

Signé par les parents et par l'enfant pour les mineurs

- La fiche de renseignement

Entièrement complétée avec une adresse mail (valide) et un téléphone
OBLIGATOIRE

- Le règlement de la cotisation

Le règlement de la cotisation peut se faire en trois fois pour les personnes qui le souhaitent (joindre tous les chèques en inscrivant au dos la date d'encaissement derniers mois décembre)

PRIX DE LA COTISATION :

4-6 ans : 130 € (4,81€/H) + 40€ LICENCES

ADOS / Adultes : 150 € (1,38€/H) + 40€ LICENCES

6-10 ans : 150 € (2,10€/H) + 40€ LICENCES

Taïso : 140 € (3,90€/H) + 40€ LICENCES

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE JUDO CLUB BREVELAY

Article 1 - Dispositions générales

Le présent règlement est en accord avec les statuts de l'association et le règlement intérieur de la Fédération Française de Judo et Disciplines Associées (FFJDA).

Article 2 – Licence

Le participant aux activités de judo et taïso doit être licencié à la Fédération Française de Judo et Disciplines Associées (FFJDA).

Article 3 - Certificat médical

Le certificat médical ou questionnaire de santé est obligatoire pour l'inscription.

Pour les participants aux activités de judo

Il devra attester l'aptitude à la pratique du judo en compétition.

Si le club n'est pas en possession de ce document,

L'accès au tatami sera refusé au pratiquant à compter du mois d'octobre.

Article 4 - Responsabilité des parents des enfants mineurs

Les parents sont responsables de leurs enfants :

- Jusqu'à l'arrivée du professeur
- Après la fin de la séance d'entraînement.
- Les parents doivent récupérer les enfants au Dojo

Le Club ne prend en charge les enfants que dans le Dojo.

Article 5 – Ponctualité

Les pratiquants doivent arriver à l'heure à leur cours et ne peuvent le quitter sans l'autorisation du professeur.

Les parents ou les représentants légaux des enfants doivent venir chercher les jeunes pratiquants à la fin du cours et avant le début du cours suivant.

Article 6 – Tenue

Le pratiquant ne peut pénétrer sur le tatami qu'en kimono.

Le port du tee-shirt blanc sous le kimono est obligatoire pour les filles

Afin de ne pas perturber l'enchaînement des cours, il est demandé aux pratiquants de se changer dans les vestiaires.

Le pratiquant doit être en parfait état de propreté : pieds et mains propres, ongles courts, cheveux longs attachés (barrettes interdites) et kimono propre.

Tous les bijoux sont interdits sur les tatamis (montres, bracelets, boucles d'oreilles, piercings, bagues).

Le pratiquant doit se déplacer dans le Dojo ou ses abords immédiats en chaussons (tongs, zooris ...etc.) réservés spécifiquement à cet usage.

Article 7 – Comportement

Le respect des personnes et du matériel sera exigé de la part de tous les pratiquants.

L'attitude du pratiquant pendant l'entraînement reflète son respect envers le professeur.

En conséquence, chacun est tenu d'adopter une posture digne pendant les entraînements.

Toute personne se faisant remarquer par une mauvaise conduite ou par des propos incorrects lors des entraînements ou des déplacements pourra être exclue temporairement ou définitivement sur décision du Bureau.

Article 8 - Dossier d'inscription

Le dossier d'inscription se compose de :

- Une fiche de renseignements
- Une autorisation parentale pour les enfants mineurs
- Une autorisation de prise et diffusion de photos sur le site du club
- Un certificat médical ou questionnaire de santé
- La cotisation au club
- La licence assurance FFJDA, pour le participant aux activités de judo et de self défense (ju jitsu)

La fiche de renseignements doit être remplie et signée par le pratiquant ou son représentant légal si le pratiquant est mineur. La signature implique l'acceptation totale du présent règlement.

La cotisation est annuelle et doit être payée à l'inscription. Elle peut cependant être réglée en trois fois.

L'adhésion à JUDO CLUB BREVELAY ne peut être considérée comme valide qu'après remise du dossier d'inscription **COMPLET**.

Tout dossier incomplet sera refusé et par conséquent l'accès du pratiquant aux tatamis sera refusé.

Article 9 - Absence aux cours et aux compétitions

L'absence aux cours ne dispense pas du paiement de la cotisation, sauf cas exceptionnel en accord avec le Bureau du Judo CLUB BREVELAY.

Lorsque les compétiteurs s'engagent à participer à une compétition, ils doivent faire leurs meilleurs efforts pour être présent le jour de la compétition.

Article 10 – Sécurité

L'accès aux tatamis est interdit aux non pratiquants.

Il est recommandé de ne pas laisser les enfants se déplacer seuls jusqu'au dojo.

Les parents doivent s'assurer de la présence du professeur avant le début du cours.

Il est interdit de consommer chewing-gums, bonbons et autres denrées sur les tatamis.

Il est recommandé de ne pas laisser d'affaires personnelles dans les vestiaires.

Le club décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

Article 11 – Hygiène

Le dojo n'est pas la propriété privée du club. Il est destiné à la pratique des arts martiaux.

En conséquence, tous les membres, parents et visiteurs sont tenus de veiller à la propreté générale du dojo :

- Utiliser les poubelles,
- Ne pas circuler pieds nus dans les locaux,
- Maintenir propres les abords des tatamis,
- Ne pas fumer ni dans les vestiaires, ni dans le dojo, ne pas introduire de denrées sur les tatamis.

Article 12 - Saison sportive

Les cours sont assurés pendant toute la saison sportive de septembre à juin.

Toutefois les cours ne sont pas assurés pendant les vacances scolaires et jours fériés.

Article 13 –Ethique

Les adhérents s'interdisent toute discussion ou manifestation présentant un caractère politique ou confessionnel.

SIGNATURE PARENTS ET JUDOKAS



Droit à l'image

2024/2025

Personne majeure ou Personne majeure sous tutelle

Je soussigné(e) :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Représentant(e) légal(e) de :

Nom :

Prénom :

Autorise – n'autorise pas
(Barrer la mention inutile)

Le Judo Club Brevelay

- la prise de photographies dans le cadre des activités quotidiennes, des animations et des sorties organisées par l'association,
- La diffusion des photographies réalisées pour les usages suivants :
Exposition de photographies au sein de l'association,
- Publication dans la Lettre Info et sur le(s) site(s) Internet de l'association, Facebook, asso web, doodle, etc.....
- Diffusion dans le cadre des articles transmis à la Commune de saint jean brevelay et à la presse locale.

Les photographies ne seront ni communiquées à d'autres personnes, ni vendues, ni utilisées à d'autres usages que ceux mentionnés ci-dessus. La publication ou la diffusion des photographies ne devront pas porter atteinte à la dignité, à la vie privée ou à la réputation.

Conformément à la loi, le libre accès aux données photographiques est garanti ainsi que la possibilité de vérifier l'usage qui en fait et le droit de retrait des photographies.

L'utilisation des photos pour un site internet (asso web, Facebook, doodle, etc...).

Date :

Signature :



FICHE DE RENSEIGNEMENT 2024/2025

<u>Nom</u> :		<u>COMPETITEUR</u> <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
<u>Prénom</u> :		
<u>Adresse</u> :		
<u>Date de naissance</u> :	<u>Lieu de naissance</u> :	
<u>Téléphone</u> : OBLIGATOIRE	<u>Portable (père)</u> :	
<u>Portable(mère)</u> :	<u>Portable (adhérent)</u> :	
<u>Adresse mail</u> : OBLIGATOIRE		
Info Complémentaire : réseaux sociaux : avez-vous : Facebook : oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> WhatsApp : oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>		
<u>Cotisation de judo</u> : <input type="checkbox"/> 190€ <input type="checkbox"/> 180€ <input type="checkbox"/> 170€	<u>Ceinture</u> : <u>Année de judo</u> :	

- Je me suis inscrit sur le site de la fédération ([Connexion à votre espace licencié | Fédération Française de Judo - Judo, Jujitsu, Kendo et disciplines associées \(ffjudo.com\)](https://www.ffjudo.com)).

PERMANENCE LES 14 ET 21 SEPTEMBRE
DE 9H30 à 12H00

DERNIER DÉLAI LE 28 SEPTEMBRE 2024